



## ATELIER DU FUTUR *SÉCURITÉ ET ORDRE PUBLIC* – AFCB-05

# Fiche problématique

## 1. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

### Constat :

Le libellé des domaines d'action « Sécurité et ordre public » et des problématiques afférentes<sup>1</sup> est peu précis et concerne un champ très vaste. En outre, certaines des problématiques des deux domaines sont liées les unes aux autres et doivent être considérées de manière intégrée. Il apparaît ainsi que le domaine « Sécurité » concerne surtout les équipements et aménagements en faveur des habitants, en particulier des enfants, des personnes âgées et des handicapés et que le domaine « Ordre public » a trait essentiellement aux problèmes de comportement des individus.

Depuis plusieurs années, les services de la commune chargés d'assurer la sécurité ainsi que l'entretien de la voie publique et du patrimoine sont confrontés au fait que la commune n'échappe plus aux problèmes qui découlent du développement de l'urbanisation, de la proximité de l'agglomération genevoise et de la France voisine, de l'augmentation de la charge du trafic routier ainsi que des nouveaux comportements (d'origine extra et intra-communale) relatifs à la criminalité de rue et à la petite délinquance.

### Conséquence :

Outre le fait qu'il est nécessaire de distinguer, d'une part les réalités factuelles ou tangibles qui génèrent l'insécurité, et d'autre part le sentiment diffus et collectif d'insécurité, la population de la commune et les autorités de Chêne-Bourg sont préoccupées par la nécessité d'apporter des solutions durables à l'émergence des principaux problèmes d'insécurité et d'atteinte à l'ordre public. Par exemple, le sentiment d'insécurité s'accroît de manière très forte parmi la population dès lors que la presse (journaux, télévisions, radios) souligne un ou des problèmes, même si ceux-ci ne concernent aucunement les Trois-Chêne. Le poste de gendarmerie de Chêne le constate de manière factuelle par le nombre et le type d'appels relayés par le no 117 qu'il reçoit. C'est ainsi qu'en 2005, le problème des incendies de véhicules en France a eu des effets importants sur le sentiment d'insécurité à Chêne-Bourg.

---

<sup>1</sup> Les problématiques jugées prioritaires pour Chêne-Bourg et réunies sous le domaine d'action « Sécurité et ordre public » sont:

- Violence : agression, viol, harcèlement, racket, pédophilie.
- Tolérance et respect
- Prévention contre la délinquance
- Incivilité.

Bien que cette problématique générale se soit répandue à une grande échelle, la dimension démographique et géographique de la commune de Chêne-Bourg offre la possibilité de mettre en œuvre, en complément des mesures déjà prises, des actions de prévention visant à diminuer et à empêcher la diffusion des facteurs d'insécurité, d'accidents et de déprédations.

## **2. SITUATION EN MATIERE DE SECURITE ET D'ORDRE PUBLIC A CHENE-BOURG**

Décrire de manière détaillée une situation communale dans des domaines aussi sensibles que sont la sécurité et l'ordre public est un exercice difficile :

- aucune statistique cantonale (venant par exemple de la Police ou l'Office cantonal de la statistique) n'est accessible à l'échelle des communes (mis à part quelques données relatives à la circulation routière, par exemple).
- aucun rapport descriptif de la situation d'une commune n'est produit publiquement par un des organismes cantonal ou communal en charge de ces domaines.

Cette situation est justifiée par un devoir de confidentialité et d'efficacité de la part des personnes impliquées au quotidien dans la gestion de ces problématiques.

Grâce à l'aimable participation des différents acteurs de la commune de Chêne-Bourg impliqués dans le domaine, il est toutefois possible de dresser un premier bilan.

### **Une situation globalement plutôt favorable**

En regard de la situation générale dans le canton de Genève, Chêne-Bourg et globalement les Trois-Chêne peuvent être considérés comme des secteurs plutôt calmes dans la mesure où il est enregistré, en proportion de la population, un nombre de problèmes souvent inférieur à de nombreuses autres communes du canton.

La raison de cette situation favorable provient du fait que les communes des Trois-Chêne bénéficient, en plus des gendarmes et des agents de sécurité municipale (ASM), de la présence visible des gardes-frontières qui circulent fréquemment dans ce secteur du canton ; cette présence aurait un effet dissuasif en limitant la criminalité.

D'autres communes proches (par exemple Puplinge, Gy, Presinge), qui ne bénéficient pas de cette présence dissuasive et dans lesquelles intervient le poste de gendarmerie de Chêne, comptent par exemple un nombre plus élevé de cambriolages.

Globalement, les cas recensés dans le poste de gendarmerie de Chêne, actif dans les Trois-Chêne, indiquent une tendance moyenne à la baisse concernant la criminalité en 2005 par rapport à 2004. Cette baisse est évaluée à 22,5%.

### **Incivilités et « combines » en relation avec le parage des voitures**

Il existe une utilisation abusive des zones blanches par de nombreux automobilistes (voitures ventouses). Des emplacements ne sont utilisés que par deux véhicules seulement, en alternance. Une situation semble-t-il typique est celle d'une entreprise ou d'un particulier qui profite de manière exclusive d'une place pour le véhicule personnel en alternance avec un véhicule de fonction de l'entreprise.

Des situations similaires font que le P+R de Sous-Moulin (dont la 1<sup>ère</sup> heure est gratuite) est utilisé par des personnes qui s'organisent pour éviter des dépenses de stationnement...

De surcroît, les zones blanches sont ainsi très souvent occupées par les mêmes véhicules.

Enfin, de nombreux véhicules sont parqués le matin sur des trottoirs ou dans des zones interdites.

Ces différentes incivilités entraînent périodiquement des plaintes, des énervements, voire des déprédations (pneus crevés, carrosseries rayées...).

Il est utile de préciser que, si en ville de Genève de nombreuses personnes issues de différents services sont en mesure de sanctionner des automobilistes qui ne respectent pas

les règles de stationnement, l'effectif en charge de gérer cette situation se limite, dans une commune telle que Chêne-Bourg, aux quelques ASM (dont le mandat les oblige déjà à effectuer plusieurs types d'activités).

### **Autres incivilités**

La commune Chêne-Bourg n'échappe pas aux divers types d'incivilités que l'on constate ailleurs (dans le canton ou au-delà). Les membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » déplorent par exemple la présence :

- de déchets divers rejetés dans l'espace public;
- de déchets encombrants entreposés de manière sauvage,
- de poubelles qui débordent,
- de saleté autour des arrêts TPG,
- de crottes de chiens dans les espaces publics,
- de caddies volés puis abandonnés n'importe où,
- de cyclistes au comportement irrespectueux et dangereux qui empruntent les trottoirs.

### **CO de la Seymaz et Communaux d'Ambilly : un enjeu en matière de sécurité routière**

Le CO de la Seymaz ouvrira ses portes en 2007. Il existe dans ce quartier, compte tenu de la circulation routière actuelle et surtout future en raison des Communaux d'Ambilly, un véritable enjeu de sécurité qui doit faire l'objet d'une attention et d'une réflexion particulières dans la perspective de prendre des mesures adéquates pour faire face à ces changements.

### **Les lieux sensibles de Chêne-Bourg**

- De nombreux vols se déroulent dans le tram ou encore dans les grands magasins (par ex. vols dans des sacs accrochés aux caddies).
- Des commerces de la rue Peillonex ont subi des dégradations.
- Les parkings souterrains, des entrées d'immeubles ainsi que les parcs publics (durant les beaux jours) font assez régulièrement l'objet de regroupement de jeunes dont certains sont bruyants et se livrent à des déprédations.

### **Les jeunes**

Certains jeunes provoquent des nuisances et génèrent un sentiment d'insécurité parmi les habitants. Les problèmes réels ne sont toutefois pas véritablement graves : pas d'agressions physiques de leur part. Les jeunes qui habitent la commune ne semblent pas agressifs ; en revanche certains d'entre eux qui viennent de l'extérieur (notamment du quartier du Perrier à Annemasse) sont plus provocateurs mais se limitent à des agressions verbales.

Le poste de gendarmerie de Chêne reçoit des appels signalant la présence de ces groupes de jeunes et dans chaque cas une équipe se déplace systématiquement<sup>2</sup>.

### **Les personnes handicapées**

Pour faciliter la mobilité des personnes handicapées tout en apportant un bon niveau de sécurité dans les espaces publics, les autorités de Chêne-Bourg ont donné de fortes impulsions dans le cadre de la réalisation de projets. Par exemple, la salle communale (Point favre) est équipée d'un ascenseur avec des touches en braille et d'une boucle magnétique à l'usage des malentendants. Citons encore les aménagements tactiles facilitant la traversée de la rue de Genève, les écoles qui peuvent accueillir des enfants handicapés. La hauteur des trottoirs et leurs zones abaissées se trouvent aux normes. Enfin, la Conseillère administrative Mme de Candolle souligne que ces efforts d'aménagements vont se poursuivre dans la mesure où l'intérêt des personnes handicapées est systématiquement pris en compte lors de tout nouveau projet dans la commune de Chêne-Bourg.

---

<sup>2</sup> L'ensemble des appels reçus au poste de gendarmerie de Chêne par le biais du « 117 » représente 5000 réquisitions en l'espace d'une année. Chaque réquisition est traitée de manière informatique, ce qui rend transparent, en direct, tous les événements qui se déroulent dans les différents postes du canton.

### 3. TROIS PROBLÉMATIQUES TOUCHENT LA COMMUNE DE CHÊNE-BOURG

Sur la base :

- (1) du bilan économique et social de Chêne-Bourg (2003-2004)<sup>3</sup>,
- (2) des avis exprimés par les habitants de la commune ayant participé au Forum « Chêne-Bourg demain. Quel développement de Chêne-Bourg ? Quelle qualité de vie pour ses habitants ? » des 22 et 23 avril 2005,
- (3) des remarques exprimés au Forum de constitution des « Ateliers du futur » du 21 octobre 2005,
- (4) et des travaux et avis des membres du Comité de pilotage, les membres de l'Atelier du futur « *Sécurité et ordre public* » ont développé au fil des séances de travail un ensemble de réflexions ayant abouti en mai 2006 à 21 suggestions d'actions (voir point 6) face aux problèmes considérés comme prioritaires en la matière.

Trois problématiques ont été identifiées :

- Protection de la jeunesse
- Sécurité des habitants
- Sécurité routière

#### **Une documentation restreinte et peu factuelle**

Une démarche spécifique de documentation a permis d'obtenir des données relatives à la « Sécurité routière », avec des informations concernant les accidents de la circulation enregistrés par la Police cantonale dans la commune de Chêne-Bourg (voir page 5). Toutefois, une cartographie permettant de visualiser le lieu exact des accidents (géolocalisation) n'est pas encore disponible<sup>4</sup>.

En ce qui concerne les problématiques « Protection de la jeunesse » et « Sécurité des habitants », aucune information chiffrée n'est diffusée publiquement à l'échelle communale. Les membres de l'Atelier du futur ont toutefois pris connaissance des principales appréciations que portent, sur certains de ces sujets, les Ilotiers, le chef des ASM, les Travailleurs sociaux hors-murs ainsi que des collaborateurs du CASS et d'Action Trois-Chêne pour l'Emploi.

Par ailleurs, le nombre de délits constaté dans la commune et dans les Trois-Chêne est relativement réduit alors que le sentiment d'insécurité existe et se développe périodiquement sans qu'il prenne forcément ses origines sur des bases réelles au niveau local (voir page 1). Pour réduire cette distorsion, la communication publique d'informations concrètes permettant à tous de mieux appréhender la réalité de la situation de Chêne-Bourg (sans pour autant déroger aux règles de confidentialité) serait souhaitable.

#### **1 - Protection de la jeunesse :**

Dans le contexte socio-économique global en mutation qui entoure les jeunes, plusieurs facteurs sont présumés sous-tendre la présence d'une vingtaine de jeunes en difficulté au sein de la commune de Chêne-Bourg (forte croissance des familles monoparentales, familles recomposées, familles non instituées, voire occasionnelles ; travail des femmes ; accès plus difficile au monde du travail et développement du salariat précarisé). Voir à ce sujet l'article de François Nussbaum paru dans le Courrier (page 7) du 16 mai 2006 commentant la présentation de la statistique fédérale en matière d'aide sociale. Il apparaît qu'un nombre croissant de gens et notamment de jeunes perdent pied dans un monde du travail et dans une société où les rapports se sont durcis.

---

<sup>3</sup> Agenda 21 de Chêne-Bourg. Bilan économique et social de Chêne-Bourg (2003-2004) Lanci-Montant F. & A. November. Mars 2004.

<sup>4</sup> Une telle cartographie exploitable aux échelles cantonale et communale est néanmoins en cours de réalisation pour être achevée au début de l'année 2008 (comm. pers. de D. Genier, Brigadier, géographe licencié SES à ECO21)

En Suisse, le taux de chômage des jeunes augmente plus fortement que le chômage dans son ensemble. Selon l'OCSTAT (Office cantonal de la statistique), dans le canton de Genève, 1872 jeunes de moins de 25 ans étaient au chômage en mars 2006. Ils représentaient 11,9% des chômeurs inscrits. A Chêne-Bourg, toujours selon l'OCSTAT, on comptait au total 237 personnes au chômage en décembre 2005 (soit 6,1% de la population active).<sup>5</sup>

En outre, l'immigration a pour corollaire de profondes difficultés d'insertion sociale des parents, et par conséquent d'intégration sociale des enfants de la première génération.

L'attention portée sur ces jeunes, qui ne constituent certes qu'une très petite minorité au sein de la commune, est tout particulièrement fondée sur le risque d'entraînement auquel ils peuvent être exposés (en cherchant ailleurs les repères manquants) par le contact avec d'autres jeunes en difficulté, domiciliés à l'extérieur de la commune et qui fréquentent certains endroits, notamment lors des nuits tempérées du printemps à l'automne.

C'est pourquoi l'Atelier propose des mesures de précaution complémentaires à celles déjà existantes dans la commune afin de réduire ce risque d'entraînement vers le désœuvrement et la marginalité.

## **2 - Sécurité des habitants :**

Face aux nombreux domaines que recouvre quotidiennement la politique de sécurité pour l'ensemble des habitants de la commune, l'Atelier s'est attaché à mettre en évidence des moyens susceptibles d'améliorer les aspects complémentaires à l'action communale actuelle.

## **3 - Sécurité routière :**

Avec 54 accidents enregistrés en 2005 par la Police genevoise dans la commune de Chêne-Bourg (environ un accident par semaine en moyenne), c'est un résultat proche de celui constaté dans les communes de Bernex (53), Collonge-Bellerive (51) et Cologny (52). Au sein des Trois-Chêne, il est inférieur au nombre d'accidents relevés à Chêne-Bougeries (61) et Thônex (76).

C'est aussi un résultat nettement inférieur à celui de communes telles que Carouge (215), Lancy (209), Vernier (255) et la ville de Genève (1944).

Le nombre d'accidents de la circulation sur la commune de Chêne-Bourg n'est donc pas particulièrement élevé.

A l'échelle du canton de Genève, c'est environ 1 accident sur 70 qui a lieu dans la commune de Chêne-Bourg.

Il n'empêche que certaines routes de la commune présentent un plus fort degré de dangerosité, telles que la route de Genève (59 accidents pour la période allant de 2000 à 2005), l'avenue de Bel-Air (47), la rue François-Jacquier (18), le chemin de la Mousse (18) et la rue Peillonex (18) (voir annexe n°1).

Les chiffres communiqués par la Police cantonale<sup>6</sup> mettent en évidence :

<b>46</b> accidents en 2004 – 12 <sup>ème</sup> rang	} parmi les 45 communes du canton de Genève
<b>54</b> accidents en 2005 – 14 <sup>ème</sup> rang	

Notons qu'à l'échelle du canton de Genève, le nombre total d'accidents a diminué de 1298 en 2004 à 1115 en 2005).

---

<sup>5</sup> Précisons que le nombre de jeunes en chômage parmi les quelque 237 personnes dénombrées au sein de la commune de Chêne-Bourg est inconnu.

<sup>6</sup> L'édition finale de cette fiche problématique ne permet pas encore d'intégrer les résultats de l'année 2006, ceux-ci n'étant en février 2007 que partiels et donc non significatifs.

Cette augmentation des accidents de la circulation sur le territoire de la commune incite l'Atelier à proposer la recherche de solutions visant à réduire leur nombre en améliorant certains aménagements routiers et en sécurisant la voie publique en tenant compte des lieux où se déroulent le plus grand nombre d'accidents de la circulation ainsi que des tronçons fréquentés par les enfants, les personnes âgées ou handicapées, aux abords des écoles, des hôpitaux, des institutions éducatives et sociales et des infrastructures publiques. Par ailleurs, les sources d'insécurité induites par la densité de la circulation motorisée sur les principaux axes qui traversent la commune et par le trafic de transit suscitent la proposition d'élaborer une carte communale offrant une vue générale des différents cheminements à mobilité douce existants ou dont l'inventaire serait susceptible d'être complété dans un proche avenir<sup>7</sup>.

Les principales suggestions proposées par les membres de l'Atelier sont les suivantes :

- Améliorer la sécurité dans les secteurs de route à forte dangerosité par modération du trafic et de la vitesse (par ex. route de Genève, avenue de Bel-Air...).
- Améliorer le réseau des chemins piétonniers et des pistes cyclables à l'échelle des Trois-Chêne ainsi que l'information relative à la mobilité douce.
- Promouvoir le respect des limitations de vitesse dans les zones résidentielles (compteur de vitesse, sensibilisation et invitation des usagers en transit à emprunter un autre itinéraire).

#### **4. OBJECTIFS VISÉS FACE AUX PROBLÉMATIQUES PRIORITAIRES**

- Favoriser l'intercommunalité
- Motiver-occuper les jeunes / agir en faveur des jeunes en difficulté
- Assurer la sécurité autour du CO de la Seymaz
- Assurer la sécurité dans les immeubles et les parkings
- Améliorer l'accompagnement aux victimes de délits / soutenir les associations
- Informer les habitants et usagers de la commune / organiser un espace de discussion avec les habitants à l'issue des séances du CM
- Assurer un accès aux infrastructures pour les personnes à la mobilité réduite
- Apporter des améliorations dans les équipements des parcs et des rues
- Créer une unité interdisciplinaire d'aide à la parentalité
- Soutenir les initiatives visant à apprendre aux jeunes à gérer leur budget pour éviter l'endettement
- Soutenir et valoriser les associations favorisant l'aide interindividuelle et le dialogue interculturel et intergénérationnel
- Promouvoir le respect des limitations de vitesse

Les objectifs chiffrés sont précisés dans le choix des différentes fiches-actions effectué par le Comité de pilotage.

#### **5. PERTINENCE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les indicateurs du développement durable permettent la mesure du caractère durable de l'état et de l'évolution des dimensions économiques, sociales, environnementales et institutionnelles de la société.

---

<sup>7</sup> Relevons que cette proposition est intégrée dans la fiche-action M6 issue de l'Atelier du futur « Mobilité ».

Un indicateur permet d'identifier, de comprendre et de suivre divers phénomènes tout en évaluant l'efficacité des mesures prises pour atteindre les objectifs visés.

### **Protection de la jeunesse :**

La Constitution fédérale, le programme de législature 1999 - 2003 ainsi que la Stratégie 2002 pour le développement durable du Conseil fédéral exigent la production d'indicateurs appropriés. Toutefois, à l'heure actuelle tous les indicateurs ne sont pas encore disponibles.

En dépit de l'absence d'un indicateur de développement durable officiel en ce qui concerne le domaine de la protection de la jeunesse, notons qu'actuellement on dénombre une vingtaine de jeunes en difficulté au sein de la commune et qu'il ne nous est pas possible de connaître le nombre de jeunes en chômage et sans place d'apprentissage.

Pour assurer aux jeunes en difficulté l'accès à l'enseignement, à l'emploi et aux loisirs, la création d'un système de soutien et d'aide personnalisé pour les jeunes et les familles en grande difficulté peut être envisagé.

En ce qui concerne la politique de santé, il convient de veiller à la mise en œuvre conjointe de mesures de sensibilisation et de prévention face aux risques "délinquance et drogues" dans le cadre des familles, des associations de parents d'élèves et des écoles. Ceci, pour faire obstacle notamment à une augmentation de tels risques par le contact avec des jeunes d'origine extra-communale et également en difficulté. Ces mesures de précaution permettront d'anticiper le développement de ces risques qui découlera de l'augmentation future de la population de la commune, des communes avoisinantes (Communaux d'Ambilly) et plus largement encore de la périphérie (périphérie urbaine genevoise et annemassienne).

### **Sécurité des habitants :**

En dépit de l'absence temporaire d'un indicateur de développement durable officiel en ce qui concerne le domaine de la sécurité des habitants dans leur cadre de vie sociale, notons que l'Atelier propose diverses actions d'information et de sensibilisation des habitants de Chêne-Bourg destinées globalement à promouvoir le respect, respect de l'autre et respect des biens publics et privés, en prenant en compte non seulement le territoire communal dans la réflexion, mais aussi une échelle plus large (intercommunalité). Elles visent en particulier à promouvoir l'entraide interindividuelle ainsi que le dialogue interculturel et intergénérationnel. Elles cherchent enfin à améliorer la sécurité actuelle et invitent à analyser les problèmes futurs qui se poseront avec le développement de divers projets (Cycle d'orientation de la Seymaz, Communaux d'Ambilly et CEVA) par application du principe de prévention.

### **Sécurité routière :**

Selon l'un des trois grands principes du développement durable, « l'épanouissement de la personnalité ne doit pas se faire aux dépens de la dignité d'autres personnes appartenant aux générations présentes ou à venir ». Tout acte qui met en danger l'intégrité physique d'autrui est contraire à ce principe. Le développement durable vise à préserver et à favoriser la santé de l'être humain (postulat 2b)<sup>8</sup>.

La circulation routière contribue à satisfaire un besoin humain fondamental : le besoin de mobilité. Mais il faut également considérer le revers de la médaille ; la circulation routière met en danger la santé et la vie des êtres humains.

L'indicateur qui s'y rapporte montre combien d'habitants sur un million sont tués ou blessés chaque année en Suisse sur les routes.

---

<sup>8</sup> Site de l'Office fédéral de la statistique <http://www.bfs.admin.ch> > développement durable > Indicateurs et postulats > les postulat du développement durable

A l'échelle communale, la politique de la gestion du trafic motorisé et de la sécurité routière se doit d'entreprendre ce qui est à sa portée afin d'adapter et de compléter les mesures visant à réduire dans une perspectives durable les conséquences qui en découlent – sur le plan humain et celui des coûts directs et indirects – des accidents de la circulation sur les routes de son territoire. En outre, l'élaboration d'une carte communale offrant une vue générale des différents itinéraires piétonniers et cyclables (existants ou dont l'inventaire devrait être complété dans un proche avenir) serait susceptible d'encourager la mobilité douce.

## 6. LISTE DES SUGGESTIONS D'ACTION

21 suggestions d'action ont été retenues par l'Atelier du futur en mai et juin 2006. Dans plusieurs cas, il ne s'agit que d'objectifs à atteindre. C'est sur la base de cette liste que se sont définies les fiches-actions élaborées au cours du second semestre 2006 (voir au point 8).

- Améliorer la collaboration intercommunale en matière de sécurité et d'ordre public au sein des Trois-Chêne ainsi qu'avec les communes avoisinantes, y compris les communes françaises.
- Motiver et occuper les jeunes en rupture.
- Développer des activités et des petits boulots à l'attention des jeunes.
- Améliorer l'information des habitants de Chêne-Bourg concernant les problèmes d'insécurité et d'atteinte à l'ordre public.
- Assurer la sécurité et l'ordre public dans le Cycle d'orientation de la Seymaz.
- Améliorer la sécurité dans les immeubles et les parkings souterrains ainsi que dans les parcs publics.
- Améliorer les équipements dans les parcs et les rues.
- Mieux faire respecter les limitations de vitesse dans les zones résidentielles.
- Améliorer les conditions d'accompagnement des victimes de délit.
- Apporter une aide ciblée aux jeunes en difficulté et/ou en rupture avec la société, notamment par la création d'un groupe de jeunes « Preventeam ».
- Prendre des mesures de modération du trafic et de la vitesse.
- Améliorer l'écoute des préoccupations des communiens par les autorités communales.
- Anticiper les problèmes susceptibles d'apparaître dans le projet CEVA.
- Améliorer la sécurité et la mobilité des personnes à mobilité réduite et des handicapés.
- Sensibiliser les habitants par une adhésion de la commune à l'association « Le respect, ça change la vie ».
- Anticiper les problèmes susceptibles d'apparaître dans le projet de développement des Communaux d'Ambilly.
- Apporter un soutien aux familles en difficulté en créant une structure d'aide à la parentalité.
- Réaliser des chemins piétonniers et des pistes cyclables sécurisées.
- Soutenir et valoriser les activités des associations qui oeuvrent à promouvoir l'aide interindividuelle et le dialogue interculturel et intergénérationnel.
- Apporter des solutions et prévenir l'endettement des enfants.
- Prévenir des problèmes de sécurité et d'ordre public par la sensibilisation à certains dangers.

## 7. DOCUMENTATIONS

Afin de répondre aux besoins en informations des membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public », 6 documentations ont été réalisées par le bureau ECO21 :

- Documentation n°1 :  
« Personnes et organismes concernés par le domaine d'action « Sécurité et ordre public » - Données générales et cantonales ».
- Documentation n°2 :  
« Descriptif de la situation en matière de sécurité et d'ordre public dans la commune de Chêne-Bourg ».
- Documentation n°3 :  
« Données sur l'endettement des jeunes ».
- Documentation n°4 :  
« Données concernant les victimes de délits et les sources d'information, de conseils et d'aides ».
- Documentation n°5 :  
« Accès aux infrastructures par les personnes à mobilité réduite ».
- Documentation n°6 :  
« Données sur l'éclairage public ».

### Remerciements

Les personnes suivantes ont consacré du temps pour répondre à nos questions. L'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » et le bureau ECO21 remercient chaleureusement pour leur disponibilité et leur professionnalisme (ordre chronologique des contacts) :

- M. Didier Vincent, Ilotier au Poste de Gendarmerie de Chêne.
- M. Roland Eggenschwiler, Brigadier, Chef de poste de la Sécurité municipale de Chêne-Bourg.
- MM. Patrick Vadorin et Nicolas Roulin, travailleurs sociaux hors-murs (TSHM).
- M. Didier Genier, Brigadier, géographe licencié SES.
- Mmes Gabrielle Moriello Pagano et Véronique Pfeiffer Eisenhoffer, collaboratrices d'Action Trois-Chêne pour l'Emploi.
- M. Yves Jeanmonod, Ilotier, Gendarmerie de Chêne.
- Mme Beatriz de Candolle, Conseillère administrative de la commune de Chêne-Bourg.
- M. Kurt Mäder, responsable de l'Association Handicap Architecture Urbanisme (HAU).
- M. Eric Bodenmüller, Technicien communal, commune de Chêne-Bourg.
- M. Olivier Pavesi, responsable « Eclairage et illuminations » au Services Industriels de Genève (SIG).

## 8. FICHES-ACTIONS

8 fiches-actions ont été élaborées au sein de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public ». L'une d'entre elle ne correspondait pas spécifiquement au domaine d'action de l'Atelier, aussi le Comité de pilotage a-t-il décidé de la présenter directement en son nom. Il s'agit de la fiche-action suivante:

Fiche-action CP1 :

**« Dans l'ordre du jour des séances du Conseil municipal, introduire un point « Questions du public » »**

Les 7 fiches-actions réalisées au nom de l'Atelier « Sécurité et ordre public » portent les titres suivants :

Fiche-action S1 :

**« Mettre en place une collaboration intercommunale entre les « Sécurités municipales » des communes des Trois-Chêne »**

Fiche-action S2 :

**« Communiquer sur les questions d'insécurité auprès des habitants »**

Fiche-action S3 :

**« Réduire les risques d'accidents de la circulation par des mesures de sécurisation et une meilleure signalétique. »**

Fiche-action S4 :

**« Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation sur l'endettement des jeunes »**

Fiche-action S5 :

**« Promouvoir le fonds Helios auprès des commerces de Chêne-Bourg afin de faciliter leur accessibilité par les personnes handicapées »**

Fiche-action S6 :

**« Intégrer des informations spécifiques aux personnes handicapées dans le Plan officiel des Trois-Chêne »**

Fiche-action S7 :

**« Elaborer un « Plan directeur lumière » concernant l'éclairage et les illuminations des lieux publics de la commune »**

**Les membres de l'Atelier du futur *Sécurité et ordre public* :**

**Coordinateurs :** BUTSCHI HAEBERLIN Danielle et BORLOZ Marcel

BERNARD Roland, DELABAYS Jean-Louis, FAYANT Catherine, FLUCK Kete, IDJED Saddek, RABEHI Mohamed, REGARD Simon, RONDI Georges, SCHMIDT Bernard, SODER Walter, SUPPECK Michel, VINCENT Didier

**Consultant ECO 21 :** LACHAVANNE Jean-Bernard



J.-B.L/RM 28.02.07